



## Le parlement cubain entame le processus de perfectionnement au sein des assemblées municipales et provinciales du Pouvoir Populaire.



La Havane, 22 janvier (RHC).- L'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire a commencé le perfectionnement du travail des délégués au sein des assemblées municipales et provinciales.

“Nous entreprenons une analyse des problèmes et des difficultés auxquelles se heurte le travail des délégués et qui nuisent au développement des structures du Pouvoir Populaire à la base- a déclaré Miriam Brito Sarroca, Secrétaire de l'organe législatif.

Dans des déclarations à la presse nationale, elle a également expliqué que ce processus découle des accords du VI Congrès du Parti Communiste Cubain sur le perfectionnement de ces institutions et des orientations de Esteban Lazo, membre du Bureau Politique et Président de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire.

La fonctionnaire cubaine a fait référence au récent processus des réunions de bilan avant les nouvelles élections partielles, prévues en avril prochain. Elle a mis l'accent sur les mesures à prendre pour supprimer les déficiences.

Claudio Rafael Fuentes, chef du département d'attention aux institutions locales au sein du Parlement cubain , a indiqué que dans les 168 Assemblées Municipales de notre pays des problèmes qui touchent les structures et les délégués dans la base ont été analysés.

Dans ces réunions presque 12 mille 822 interventions ont été faites. L'accent a été mis sur les points faibles dans la préparation des représentants du peuple pour les réunions de bilan et sur les incompréhensions des administrations locales envers le travail de ces représentants.



---

D'autres sujets ont été abordés tels que les difficultés en matière de contrôle, les problèmes existant dans la préparation des réunions préalables, les problèmes sans solutions et la nécessité de réponses concrètes.

Claudio Rafael Fuentes a signalé que dans les réunions des délégués l'accent à été mis sur la nécessité de renseigner les électeurs sur leur droit à participer aux sessions des assemblées municipales et provinciales du Pouvoir Populaire, ce qui leur permet de constater comment leurs représentants discutent des questions d'intérêt de la population.